



Schoulbuet

2023 / 2024

version française



SCHOULBUET 2023/2024

KlimaPakt EUROPEAN ENERGY PACT
Meng Gemeng engagéiert sech

Editeur:

Commune de BERDORF

5, rue de Consdorf
L-6551 Berdorf
T. 79 01 87 -1
Fax 79 91 89

commune@berdorf.lu
www.berdorf.lu

Imprimerie de l'est

2, Rue Pierre Richardot - Z.I
L-6468 Echternach
T. 72 83 30
Fax 72 83 41

imprest@pt.lu
www.imprimeriedelest.lu



Circle *silk*



1

pages 4 - 9

Avant-propos,
Début de l'année scolaire,
Vacances scolaires & Jours fériés,
Groupe pédagogique,
Représentants des parents d'élèves,
Organes de surveillance,
Direction de région

2

pages 10 - 13

Cycle 1 précoce,
Cycle 1 école préscolaire,
Cycles 2, 3, 4 - école primaire

3

page 14

Obligation scolaire,
Modèle d'excuse

4

pages 15 - 20

Informations:
Site Internet,
Education sportive,
Enfants malades,
Centre pour le développement
moteur, Bee Secure

5

pages 21 - 22

"Schoulcharta"

6

pages 23 - 25

SEA (Maison Relais),
Education non formelle - gratuite

7

pages 26 - 30

Transport scolaire,
Horaires du bus,
A pied à l'école,
Transport privé,
Le chemin de l'école en toute
sécurité

1



Chers parents, chers enfants,

Le **15 septembre 2023** sera la rentrée des classes de l'année scolaire 2023/2024.

Cette brochure a été élaborée dans le but de vous fournir toutes les informations nécessaires concernant l'organisation de l'école fondamentale de Berdorf. En outre, ce livret va vous donner des renseignements sur les différentes règles scolaires pour faciliter la collaboration entre parents, élèves et enseignants.

Vous obtenez ainsi toutes les informations nécessaires sur l'organisation scolaire et les

différentes installations liées à notre école.

Par la présente, nous profitons de l'occasion de remercier tous ceux qui s'engagent dans l'intérêt des enfants de notre école.

Pour toute question supplémentaire, nous vous prions de vous adresser à Madame Cathy Zehren, présidente du comité d'école ou au secrétariat communal.

Dans cette optique, nous vous souhaitons, chers élèves, chers parents et chers enseignants, une bonne rentrée des classes avec de nombreux moments

passionnants, éducatifs et heureux au sein de notre école.

*le collège des bourgmestre
et échevins,*

le conseil communal et

*le personnel de la commune
de Berdorf*

Début de l'année scolaire



Le premier jour de classe sera **le vendredi, 15 septembre 2023** avec les heures de début de classes suivantes:

Cycle 1 - précoce	8:00 heures
Cycle 1 - préscolaire	8:05 heures
Cycle 2 - 4	7:55 heures



Vacances scolaires

Toussaint	28.10.2023 - 05.11.2023
Noël	23.12.2023 - 07.01.2024
Carnaval	10.02.2024 - 18.02.2024
Pâques	30.03.2024 - 14.04.2024
Pentecôte	25.05.2024 - 02.06.2024
Vacances d'été	16.07.2024 - 15.09.2024

Jours de congé isolés

St. Nicolas	06.12.2023
1. Mai	01.05.2024
Journée de l'Europe	09.05.2024
Ascension	09.05.2024
Lundi de Pentecôte	20.05.2024

2023

2024

Equipe pédagogique



Cycle 1 Précoce

Sandrine Grès
Mariette Roilgen
Diana Dos Santos

Cycle 1 Préscolaire

Michèle Ernzer-Peters
Tania Kayser
Carole Reuter



Cycle 2

Florence Braun-Ludwig
Martine Pleimling
Michèle Küntsch



Cycle 3

Jessica Pauly
Laurence Kipgen
Anne-Cathérine Hoffmann



Cycle 4

Josée Moulin
Alain Aust



Supplémentaires

Romain Sonveau
Steve Baden,
David Thieffels,
Cathy Zehren
Présidente de l'école





Accueil

Nicole Pletschette
remplacement temporaire de Marie-Rose Dhur



Auxiliaire éducatif

Daniëlle Dusatko



Joëlle Renoir
Caroline Funck

ESEB



Assistance en classe

Vicky Goedert

Représentants des parents d'élèves



Martine Wintersdorf-Thommes
Martine Santomauro-Konsbruck

Contact:

elterevertrieder@berdorf.lu

Dans l'école fondamentale, la mission des représentants des parents d'élèves est importante car ils se réunissent avec le président et le comité d'école pour:

- discuter du plan de développement scolaire(PDS) ;
- organiser des réunions et des manifestations pour toute la communauté scolaire ;
- faire des propositions sur des questions en relation avec l'organisation de la vie à l'école ;

Organes de surveillance

Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enfance et de la Jeunesse

33 Rives de Clausen
L-2165 Luxembourg
Service de l'enseignement
fondamental
Tél. 247 - 85100
info@men.lu
www.men.lu

Commune de Berdorf

5, rue de Consdorf
L-6551 Berdorf
Tél. 79 01 87 27 / 25
Fax 79 91 89
secretariat@berdorf.lu
www.berdorf.lu

Scolarisation des enfants de langues étrangères

Cellule d'accueil scolaire pour
élèves nouveaux
arrivants (CASNA)
Tel. 247-76570
secretariat.secam@men.lu

Comité d'école

Présidente:
Cathy Zehren
Tél. 691 72 00 95
cathy.zehren@education.lu

Membres:
Florence Braun-Ludwig
Anne-Cathérine Hoffmann
Michèle Ernzer-Peters
Romain Sonveau

Commission scolaire

Président:
Joe Nilles
Tél. 79 01 87 26 / 621 54 77 44,
joe.nilles@berdorf.lu

Membres laïques:
Serge Ferreira
serge.ferreira@googlemail.com
Linda Hartmann
linda.hartmann@pt.lu
Sonia Klein
sonia.klein@education.lu
Daniel Wanderscheid
wandan@pt.lu

Représentants du comité d'école:

Cathy Zehren
Tél. 691 72 00 95
cathy.zehren@education.lu

Florence Braun-Ludwig
florence.ludwig@education.lu

Secrétaire de la commission scolaire:

Joanne Klemens,
Tél. 79 01 87 27,
secretariat@berdorf.lu

P.S. La commission scolaire sera reconstituée après les élections communales du 08.10.2023

Direction de l'enseignement Echternach (région D11)

Adresse:

25, place du Marché
L-6460 Echternach

Tel.: 247 55 970

Email: secretariat.echternach@men.lu

Heures d'ouverture: lundi-vendredi 07:00-17:00

Direction

Robert Brachmond
Directeur

poste vacant
Directeur / Directrice adjoint(e) ESEB

Steve Tibold
Directeur adjoint



Missions de la direction

La Direction est responsable des écoles de la région : Beaufort, Berdorf, Bourglinster, Consdorf, Echternach, Gonderange, Heffingen, Junglinster, Rosport, Born, Waldbillig.

Les tâches de la Direction comprennent :

- l'inspection des écoles locales;
- assurer la qualité de l'enseignement;
- la formation de l'équipe pédagogique et l'accompagnement des débutants professionnels;
- la gestion du personnel scolaire;
- l'échange avec les acteurs de l'école;
- l'inclusion d'enfants avec des besoins spécifiques.

De plus amples informations sont disponibles ici:

<https://men.public.lu/fr/fondamental.html>

ESEB

Adresse:

25, place du Marché
L-6460 Echternach

Tel.: 247 55 966

Email: ebs.echternach@men.lu

Heures d'ouverture:

lundi et vendredi 08:00 - 17:00

Mission ESEB

- L'ESEB est un groupe régional de professionnels qui s'occupe du soutien et des soins des enfants ayant des besoins spéciaux dans la direction
- Sous réserve que les parents aient donné leur accord, la Commission d'inclusion peut déterminer les mesures d'accompagnement appropriées pour ces enfants.

De plus amples informations peuvent être trouvées ici:

<https://guichet.public.lu>

Administration

Adresse:

25, place du Marché
L-6460 Echternach

Tel.: 47 55 970

Email: secretariat.echternach@men.lu

Heures d'ouverture: lundi-vendredi 07:00-17:00

Valérie Schreiner

Chargée de la gestion administrative

Jolanda Bos

Inspecteur principal 1er en rang

Manon Flammang

Rédactrice

Nora Willems

Employée

Karin Wester

Institutrice

Mission Administration

- Notre secrétariat s'occupe de la partie administrative de la gestion et est votre point de contact pour toutes questions, préoccupations ou réclamations liées à l'école

2

Cycle 1 précoce



Le cycle 1 précoce, qui **n'est pas obligatoire**, vise le développement global de l'enfant et plus particulièrement son développement langagier. En vivant et en apprenant avec les autres, l'enfant aura accès aux apprentissages de base au moyen d'une pédagogie d'éveil qui stimule le développement de son langage ainsi que son développement affectif, intellectuel et social.

Pour les enfants d'origine étrangère, **la familiarisation avec la langue luxembourgeoise** constitue une des priorités de ces structures d'accueil. L'accent est mis sur une approche ludique de la langue dans des situations

de communications réelles. Ainsi l'éducation précoce est une institution de jeu surtout, de jeu éducatif et communicatif, d'entraînement langagier par la pratique (narration d'histoires, contes, découverte commune de livres illustrés).

L'âge d'admission minimum au précoce est fixé à **trois ans accomplis**. Les enfants sont admis au début du premier trimestre de l'année scolaire, dépendant des places à disposition.

Bâtiment scolaire

2, an der Laach
L-6550 Berdorf
Tél. 79 90 25 – 20 ou 21
Fax 79 90 25 25

Email:
sandrine.gres@education.lu
mariette.roilgen@education.lu



Groupe pédagogique

Institutrice préscolaire:

Sandrine Grès
Diana Dos Santos

Educatrice diplômée:

Mariette Roilgen

Horaire des classes

Matin

Lundi au Vendredi
8h00 - 11h45

Après-midi

Lundi, Mercredi, Vendredi
14h05 - 15h55

Nombre d'enfants inscrits

Nombre d'enfants qui se sont inscrits au 1er trimestre 2023/2024:	14
--	----



Cycle 1 école préscolaire

Les classes et les membres de l'équipe pédagogique:

Classe	Instituteur / Institutrice	Elèves
Cycle 1.1 - 1.2	Michèle Ernzer-Peters	15
Cycle 1.1 - 1.2	Tania Kayser	16
<hr/>		
Surnuméraires	Carole Reuter Diana Dos Santos	

Horaires des classes

mardi et jeudi

08h05 - 12h00

lundi, mercredi, vendredi

08h05 - 11h50 & 14h05 - 15h50

Attention!

Une surveillance obligatoire des enfants est offerte **10 minutes avant le début et 10 minutes après** la fin des classes. Pour des surveillances en dehors du cadre scolaire officiel les parents doivent inscrire leurs enfants dans le SEA - (Maison Relais).

Bâtiment scolaire
4, bäim Maartbësch
L-6552 Berdorf
Tél. 79 93 11 44
Fax 79 93 11 40



Cycles 2,3,4 école primaire

Les classes et les membres de l'équipe pédagogique:

Classe	Instituteur / Institutrice	Elèves
Cycle 2.1	Florence Braun-Ludwig	15
Cycle 2.2	Martine Pleimling	16
Classe	Instituteur / Institutrice	Elèves
Cycle 3.1a	Jessica Paul	13
Cycle 3.1b	Laurence Kipgen	15
Cycle 3.2	Anne-Cathérine Hoffmann	19
Classe	Instituteur / Institutrice	Elèves
Cycle 4.1	Josée Moulin	18
Cycle 4.2	Alain Aust	20
Surnuméraires	Steve Baden Romain Sonveau David Thiefels Cathy Zehren Michèle Küntschi	
Accueil Educateurs gradués- ESEB Auxiliaire éducatif	Marie-Rose Dhur remplacement temporaire de Marie-Rose Dhur Vicky Goedert & Caroline Funck & Joëlle Renoir Daniëlle Dusatko	

Horaires des classes

mardi et jeudi

07h55 - 12h25

lundi, mercredi, vendredi

7h55 - 11h50 & 14h05 - 15h50



3 Obligation scolaire



La fréquentation de l'École pour tout enfant âgé de quatre ans révolus avant le premier septembre d'une année est obligatoire pour douze années.

Absence

Lorsqu'un élève manque momentanément les cours, les parents doivent sans délai informer le titulaire de la classe

et lui faire connaître les motifs de cette absence. Les seuls motifs légitimes sont la maladie de l'enfant, le décès d'un proche et le cas de force majeure.

Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur **demande motivée des parents:**

1) par le titulaire de classe pour une durée ne dépassant pas une journée

2) par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée.

Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont **cinq jours consécutifs** par année scolaire.

Les infractions aux dispositions ci-dessus sont punies d'une amende de 25 à 250 €.



Modèle d'excuse

Nom de l'élève: _____

Madame, Monsieur,

Je soussigné(e) _____ vous prie de bien vouloir excuser l'absence

de mon fils - fille du _____ au _____ inclus à cause de _____.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

_____ (localité), le _____ (signature)

Informations

4

Scolarisation dans une autre école

Les parents peuvent sous certaines conditions demander que leur enfant soit scolarisé dans une autre commune que celle de leur résidence.

Cette demande écrite et dûment motivée doit être

adressée dans les meilleurs délais au collège des bourgmestre et échevins de cette commune.

Une éventuelle taxe scolaire à verser à cette commune est payée par la commune de résidence sauf pour el cas d'un

élève résident à l'étranger. Dans ce cas la taxe est à payer par le tuteur de l'élève.

Contact Commune:
Secrétariat
secretariat@berdorf.lu
Tel.: 79 01 87 -27

Site Internet de l'école www.ecole-berdorf.lu



Sur le site internet de l'école fondamentale de Berdorf vous trouverez des informations pratiques sur l'organisation de la

vie scolaire.
www.ecole-berdorf.lu

Education sportive

Rappelons la règle principale pour les leçons d'éducation physique dans le hall sportif à Berdorf:

L'accès à la salle des sports principale n'est autorisé qu'avec des **espadrilles à semelles claires**.

Les élèves devront changer leurs souliers normaux contre des espadrilles de sport dans les vestiaires au sous-sol, si non, ils n'ont pas le droit de participer à la leçon d'éducation physique.

En hiver les cours d'éducation sportive seront régulièrement

remplacés par une visite à la **patinoire à Beaufort**. En été, pour le cas de beaux-temps, des visites dans les piscines ouvertes de la région.



N'envoyez pas votre enfant malade à l'école!

Régulièrement et sans doute pour des raisons différentes, certains parents laissent aller leur enfant malade à l'école.

Ceci entraîne non seulement des conséquences négatives pour l'enfant concerné, qui a du mal à se concentrer et ne se sent pas à l'aise, mais aussi pour ses camarades de classe et son titulaire. Ainsi, beaucoup de maladies contagieuses sont transmises d'un enfant à l'autre et dégénèrent même dans de vraies épidémies.

Un enfant souffrant p.ex. de fièvre durant la nuit ou au moment de se lever, devrait avoir la possibilité de se reposer à la maison au lieu de recevoir une dose de Nurofen (ou autres médicaments) avant d'être déposé à l'école, dans l'espoir que l'enfant tiendra le coup pendant les 4 heures de cours.

En cas de maladie de leur enfant, les parents qui travaillent ont le droit de demander un congé spécial.

<https://cns.public.lu/fr/publications/depliant/conges-speciaux.html>

Une autre alternative est le Service „Krank Kanner Doheem“, que les parents peuvent contacter afin d'avoir une personne de garde chez eux à la maison pour s'occuper de l'enfant malade durant l'absence des parents.

<https://www.berdorf.lu/service-citoyens/service-krank-kanner-doheem>

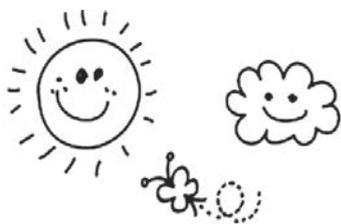
Certes, il est parfois impossible d'éviter la propagation de certaines maladies infantiles ou autres, mais si tous les parents agissent de façon raisonnable et respectueuse à l'égard de l'état de santé de leur enfant et envers les autres, nous pourrions sûrement tous en profiter.

Merci pour votre compréhension!

Elterevertrieder Berdorf



SERVICE KRANK KANNER DOHEEM



BETREUUNG VU KRANKE KANNER DOHEEM
GARDE D'ENFANTS MALADES À DOMICILE
BETREUUNG VON KRANKEN KINDERN ZU HAUSE



TEL.: 48 07 79
WWW.SKKD.LU
INSCRIPTION EN LIGNE



Le Service « Krank Kanner Doheem » est financé par la participation des parents, des dons et par une convention entre Femmes en Détresse a.s.b.l. et le Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Centre pour le développement moteur



Centre pour le développement moteur

Nous, psychomotriciens et ergothérapeutes de la section 2 du Centre pour le développement moteur (CDM), sommes responsables du dépistage systématique des difficultés motrices et offrons un soutien moteur aux enfants du cycle 1.2.

Afin de relever les défis moteurs de l'école, il est important que les compétences motrices soient appropriées à l'âge développemental.

La coopération avec les parents et l'ensemble du personnel de l'école constitue également une part importante de nos activités de soutien à l'enfant. En plus du soutien moteur possible, le développement de la personnalité est également influencé positivement. Notre soutien est basé sur les forces et les intérêts des enfants.

Comment procéder ?

- Fiche d'information pour les parents (cycle 1.2) au début de l'année scolaire
- Observations à l'école (dépistage consistant en 14 exercices moteurs)

Qu'observons-nous ?

- Motricité globale (équilibre, coordination générale, ...)
- Motricité fine (couper, colorier, coller, ...)

En cas de soutien préventif, les étapes suivantes sont proposées:

- Échange avec les parents et le personnel de l'école
- Avec le consentement des parents, nous proposons un soutien moteur préventif (individuel ou en groupe).

Quels sont les coûts ?

Notre offre est financée par le "Ministère de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse" et elle est donc gratuite.

Centre pour le développement moteur
1, place Thomas Edison
L-1483 STRASSEN

Tel.44 65 65 - 1
www.cc-cdm.lu



VOTRE ENFANT FAIT-IL DODO PENDANT QUE VOUS DORMEZ ?

Pour dormir tranquille, définissez des zones
sans écran dans votre maison.

Découvrez notre guide pour parents sur bee-secure.lu



einfach | digital
Zukunftskompetenz
für every Kidder



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



POUR VOTRE ENFANT, C'EST UN JOUET. ET POUR VOUS ?

Si votre enfant n'a pas encore 3 ans, évitez les écrans !
Adaptez par la suite leur utilisation à son âge.

Découvrez notre guide pour parents sur bee-secure.lu



einfach | digital
Zukunftskompetenz
für every Kidder



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

BEE SECURE

Diskriminatioun huet och am Internet keng Plaz!

751

#NOHATEONLINE

nohateonline.lu

Confianca par l'Union européenne

BEE SECURE

Kuck net ewech a géff aktiv - och am Internet!

478

#NOHATEONLINE

nohateonline.lu

Confianca par l'Union européenne

BEE SECURE

Jo zu denger Meenung. Nee zum Haass!

236

#NOHATEONLINE

nohateonline.lu

Confianca par l'Union européenne

BEE SECURE

Weis Respekt - och an de soziale Medien!

754

#NOHATEONLINE

nohateonline.lu

Confianca par l'Union européenne

5 SCHOUWCHARTA

« Eis Schoulcharta »

Il y a quelques années, nous nous sommes engagés en tant que communauté scolaire à respecter quelques règles et obligations.

Mon engagement en tant qu'élève



- Je travaille bien à l'école et j'effectue régulièrement les devoirs à domicile. Je n'hésite pas à demander de l'aide quand j'en ai besoin.
- Mon comportement est marqué de respect, de politesse et de sincérité vis-à-vis des autres enfants, du personnel enseignant et des acteurs du milieu scolaire.
- J'essaie de résoudre les problèmes par la parole, sans blesser les autres.
- J'évite les mots grossiers.
- A l'intérieur de l'école, je parle doucement et je ne cours pas.

- Après la sonnerie je me mets en rang à l'endroit prévu pour ma classe.
- Je respecte le matériel de l'école, celui de mes copains et le mien.
- Je contribue à la propreté de l'école, des toilettes, de la cour de récréation et des alentours.
- Je joue uniquement dans les lieux qui y sont destinés.
- Je n'ai pas besoin de mon téléphone portable à l'école. *
- Pour ma propre sécurité je reste assis dans le bus scolaire et je ne dérange pas le chauffeur.

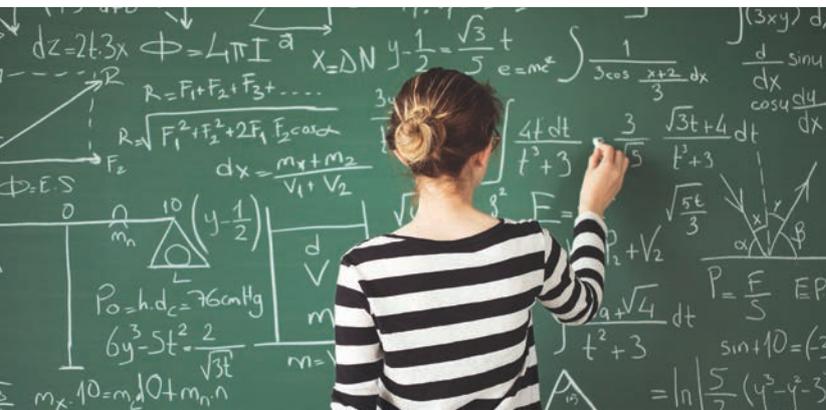
Parents, nous nous engageons à...

- nous montrer prêts au dialogue et discuter les problèmes éventuels en toute sincérité directement avec le partenaire concerné.
- respecter les obligations normales imposées par l'école, développer devant les enfants une attitude positive vis-à-vis de l'école et accepter les conséquences que pourraient avoir un



comportement inadapté de nos enfants.

- veiller à une éducation au respect mutuel pour réaliser une vie en commun paisible.
- soutenir aussi les enfants à la maison en créant un climat de calme et de régularité permettant un apprentissage aisé.
- veiller à un travail propre et convenable et aider les enfants à soigner leur matériel scolaire.
- ce, en cas de transport en voiture privée, les enfants soient amenés à temps et en sécurité à l'école.
- prévoir des collations saines et équilibrées.
- respecter les règles du code de la route sur le chemin de l'école (équipement du vélo, parking, passage piéton....)
- d'excuser les enfants en cas d'absence (également en éducation physique, natation...)



*Enseignantes et enseignants,
nous nous engageons à...*

- être respectueux, poli et juste envers tous les élèves et leurs parents.
- assister, encourager et supporter au mieux tous les élèves dans leur apprentissage.
- contribuer à l'éducation des élèves dans le cadre de l'école pour créer une atmosphère de calme et de sérénité permettant un travail fructueux.
- s'il y a lieu, punir de façon juste, raisonnable et compréhensible pour l'élève.
- être ouvert(e)s au dialogue avec tous les partenaires scolaires et transmettre les informations souhaitées.
- offrir un enseignement aussi intéressant que possible par le moyen d'une remise en question régulière, d'un échange avec les collègues et d'une formation continue personnelle.

* Les téléphones mobiles, les baladeurs, PSP, DS, ...



En général il est **interdit** aux enfants d'apporter des téléphones mobiles, baladeurs, PSP, DS ... à l'école. Les téléphones, amenés pour une raison importante et sur la demande des parents, sont à remettre éteints à l'enseignant au début de la classe. Ils sont restitués après les cours.

L'utilisation de portables etc... pendant les heures de classe et en récréation entraîne la saisie immédiate **pour une semaine**. L'école décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'un appareil électronique.

Il est recommandé aux parents de discuter régulièrement le contenu du portable avec les enfants.

6

SEA

Service d'éducation d'accueil

MAISON RELAIS

Le fonctionnement du SEA?

La commune a chargé la Croix-Rouge, par convention partenariale, de la direction et de la gestion du service d'éducation d'accueil (Maison Relais pour enfants) et plus particulièrement des tâches de l'accueil, de la surveillance, de l'encadrement socio-éducatif, de la restauration scolaire, de l'aide aux devoirs à domicile, de la gestion financière (facturation, recouvrement etc.), de la prise en charge des enfants fréquentant le restaurant scolaire et de la direction du personnel d'encadrement.

La Croix-Rouge est autorisée à appliquer son propre mode d'organisation afin de garantir un accueil optimal et des services de qualité pour les enfants. L'équipe d'encadrement éducative sera composée d'une chargée de direction, ainsi que de plusieurs éducatrices diplômées et assistantes socio-éducatives.

Quels sont les services offerts ?

L'ouverture du service et l'accueil des usagers, en

principe en dehors des heures de classe respectivement pendant les vacances scolaires

*La restauration des usagers comprenant le repas de midi

*La surveillance des usagers, des prestations d'animation et des activités à caractère socio-éducatif

*L'accompagnement des usagers pour la réalisation des devoirs à domicile

*Coordination des activités sportives et culturelles avec les associations locales.

A qui s'adresse le SEA?

Tous les enfants habitant la commune de Berdorf et/ou fréquentant un des 4 cycles de l'école fondamentale de la commune de Berdorf peuvent profiter des services offerts dans le cadre du SEA. Sont admis prioritairement les enfants de parents qui exercent une activité professionnelle.

Actuellement le SEA (Maison Relais) au hall sportif ne peut accueillir qu'un nombre limité d'enfants.

Une annexe du SEA (Maison Relais) pour les élèves de l'école **précoce et pour les élèves du cycle 1 préscolaire** fonctionne dans le bâtiment sis au numéro **8, an der Laach à Berdorf.**

Contact:

Carole Rodrigues-Stütz

Tél.: 79 93 11 77

Fax: 79 93 11 70

Adresse de contact

Service d'éducation d'accueil

(Maison Relais) –

Hall sportif «Bäim Maartbësch»

6, bäim Maartbësch

L-6552 Berdorf

relais.berdorf@croix-rouge.lu





L'ÉDUCATION NON FORMELLE GRATUITE POUR VOTRE ENFANT

Un pas de plus vers l'égalité des chances

L'éducation non formelle (maisons relais, assistants parentaux, ...) joue un rôle essentiel dans l'épanouissement de votre enfant et pour ses chances de réussite. Elle complète l'éducation formelle dispensée à l'école. Elle permet à votre enfant de développer, dans une ambiance décontractée, les compétences essentielles : langage, motricité, relations sociales, créativité, aptitudes techniques, participation active.

C'est pourquoi l'éducation non formelle devient encore davantage accessible. À partir de la rentrée 2022-2023, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse rend en effet gratuit l'accueil dans les structures d'éducation non formelle pendant les semaines d'école, pour les enfants scolarisés à l'enseignement fondamental (à compter de l'obligation scolaire).



Pour plus d'infos,
voir sur le site
staarkkanner.lu

Que font les enfants dans les structures d'éducation et d'accueil ?

En maison relais, mini-crèche ou chez un assistant parental, votre enfant découvre des activités ludiques et récréatives.

Une *Hausaufgabehëllef* (aide aux devoirs à domicile) sera également offerte dans toutes les structures d'éducation et d'accueil. Grâce à un *E-Bichelchen* (journal de classe digital), vous pourrez échanger avec l'enseignant et l'éducateur sur les devoirs à domicile de votre enfant.



Portrait

L'Office national de l'enfance, ONE.

L'ONE est une administration publique sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Sa mission est d'offrir aide et soutien aux enfants, aux jeunes, aux jeunes adultes et aux familles qui rencontrent des difficultés.

Souvent, il ne s'agit que d'un cap difficile à passer. Les équipes peuvent alors vous aider à trouver la meilleure solution pour reprendre les choses en main.

Avec l'aide de ses prestataires, l'ONE met en place des aides adaptées à votre enfant (orthophonie, psychomotricité, consultation psychologique, assistance psychique, sociale ou éducative en famille, etc.) Il est à votre écoute pour toutes sortes de problèmes au sein de la famille.

Le travail de l'ONE repose avant tout sur la collaboration avec les parents et les enfants. Ses équipes sont présentes pour mettre en place, ensemble avec vous, des aides concrètes et adaptées à votre situation. Ces mesures sont définies lors d'un entretien. L'ONE garantit ensuite la continuité et le suivi de l'aide aussi longtemps que vous le souhaitez et qu'elle est nécessaire.

Des offices régionaux se trouvent près de chez vous. Actuellement, l'ONE est installé dans plus de 14 localités à travers tout le pays. Retrouvez les adresses de tous les bureaux régionaux sur www.officenationalenfance.lu

Office régional MOMPACH
10, um Buer
L-6695 Mompach

Pour prendre rendez-vous auprès de votre office régional à Mersch, contactez la Helpline au numéro 8002-9393 pendant les heures de bureau (de 8 heures à 18 heures) ou contactez l'ONE par mail à one@one.etat.lu

Nous aidons les enfants, les ados et leurs parents !



7

TRANSPORT SCOLAIRE

Remarque concernant la sécurité des utilisateurs du transport scolaire:

- **Discipline au bus**

Un enseignant ou bien le chauffeur d'autobus contrôlera la discipline dans le bus. Les élèves sont obligés de rester assis sur leur place et de porter la ceinture de sécurité. Dans le cas d'un comportement inacceptable constaté, le ou les enfants concernés et les parents seront avertis d'une éventuelle sanction.

En cas de problèmes répétés avec les mêmes élèves, ces derniers seront exclus pour un certain temps du transport scolaire.

- **Retard inattendu du bus**

Les parents des élèves qui utilisent le transport en bus peuvent s'inscrire sous [Berdorf App](#) où ils seront informés d'un éventuel retard du bus scolaire

Adaptation de l'horaire du bus aux horaires de l'école

Vu le nombre décroissant d'élèves utilisant le transport scolaire, les courses du matin avant l'école seront assurées par **un seul bus pour tous les enfants des cycles 1-4.**

Mardi et jeudi:

Pour les enfants du cycle 1 préscolaire qui rentrent en bus ces jours-là, une surveillance sera organisée à partir de la fin de leurs cours à partir de 12.00h jusqu'au départ du bus à 12.30h.

Utilisation du bus scolaire

L'utilisation du bus scolaire s'applique uniquement aux habitants des villages de Bollendorf-Pont, Weilerbach et Grundhof. **Dans des cas exceptionnels et pour des raisons d'assurance, le personnel enseignant doit être informé sur une utilisation du bus par d'autres élèves.**



Horaires du bus

Cycle 1-4

lundi & mercredi & vendredi

	Départ		Retour
Grundhof - Arrêt de bus	7h30	↓	12h15
Bollendorf-Pont - Gare	7h35		12h10
Bollendorf-Pont - Eglise	7h37		12h08
Weilerbach - Arrêt Heliar	7h40		12h05
Berdorf - Ecole primaire	+/- 7h50		11h55

	Départ		Retour
Grundhof - Arrêt de bus	13h40	↓	16h15
Bollendorf-Pont - Gare	13h45		16h10
Bollendorf-Pont - Eglise	13h47		16h08
Weilerbach - Arrêt Heliar	13h50		16h05
Berdorf - Ecole primaire	+/- 14h00		15h55

mardi & jeudi

	Départ		Retour
Grundhof - Arrêt de bus	7h30	↓	12h50
Bollendorf-Pont - Gare	7h35		12h45
Bollendorf-Pont - Eglise	7h37		12h43
Weilerbach - Arrêt Heliar	7h40		12h40
Berdorf - Ecole primaire	+/- 7h50		12h30



Transport scolaire BERDORF
Voyages Schmit
 31, rue de la Gare
 L-9122 Schieren

Tel.: 87 82 84
 E-mail: vschmit@pt.lu
 www.voyages-schmit.lu

A PIED A L'ECOLE

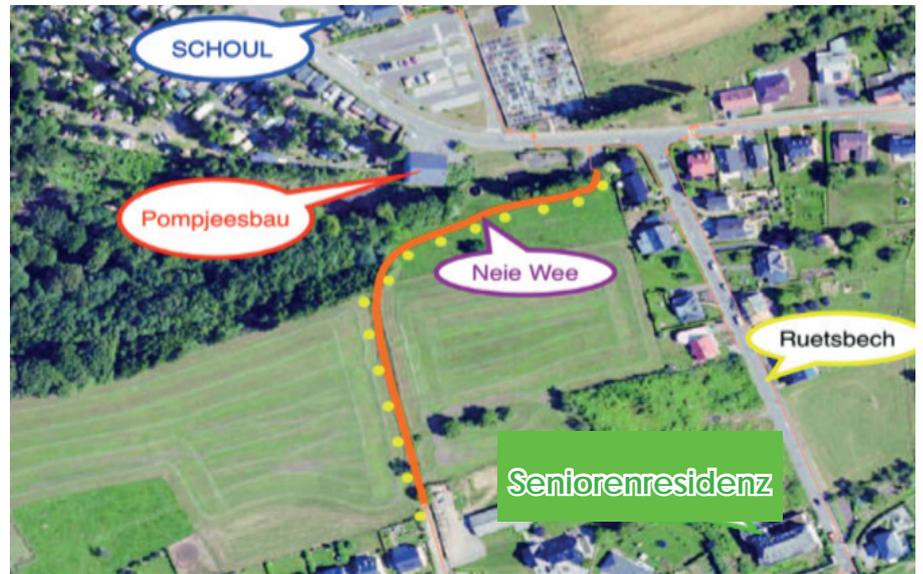
NOUVEAU <SCHOUWEE>

Les responsables communaux et de l'école soutiennent le choix des élèves d'aller à pied vers l'école.

Ces enfants peuvent choisir entre plusieurs alternatives pour éviter le trafic du parking:

- En suivant tout de suite le trottoir près du cimetière pour le cas où ils utilisent le trottoir du côté droit des rues «Um Wues», «Ruetsbech» et «bäim Maartbesch»

- En suivant le trottoir du côté gauche des rues «Ruetsbech» et «bäim Maartbesch» et de traverser la rue par le passage piétons près de l'entrée du cimetière.



En outre, le nouveau chemin «Néie Schoulwee», rue «um Millewee» présente une alternative sécurisée pour aller vers l'école à pied ou à vélo.

Marquage du chemin de l'école



TRANSPORT PRIVE ET STATIONNEMENT PRES DE L'ECOLE

Les parents des élèves de l'école fondamentale de Berdorf sont invités d'utiliser exclusivement le parking près du complexe scolaire.

Le stationnement temporaire vis-à-vis de l'entrée du camping «Maartbusch» est par conséquent à éviter pour des raisons de sécurité.

Ci-dessous quelques règles qui sont à respecter pour garantir un déroulement optimal du ramassage scolaire privé:

- La **seule entrée** vers le parking se trouve près du mur du cimetière.
- L'arrêt de bus est exclusivement réservé aux bus scolaires. Il est strictement interdit aux autres véhicules d'utiliser cette voie.
- La voie «Kiss and go» permet aux personnes pressées de laisser descendre les enfants de la voiture sans perte de temps, sans bloquer

le trafic et sans mettre en danger la sécurité d'autres enfants. Cette voie n'est pas une place de stationnement.

Les chauffeurs sont invités d'**avancer le plus loin que possible** dans la file, pour permettre à d'autres voitures d'utiliser également cette voie spéciale et de la quitter de suite.

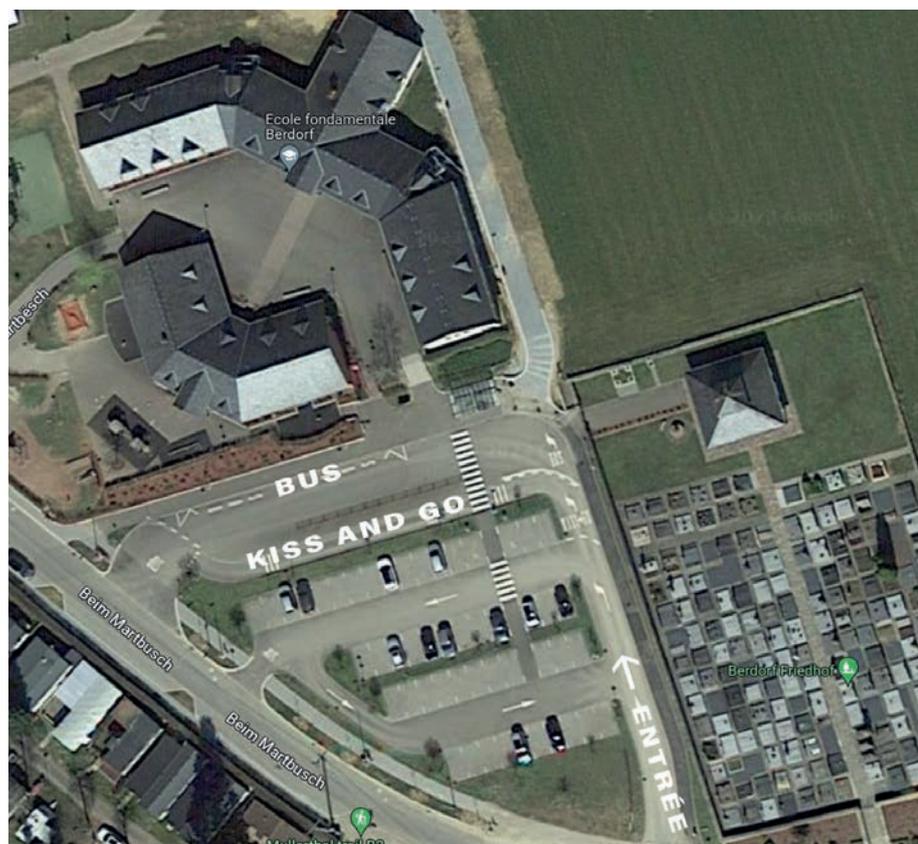
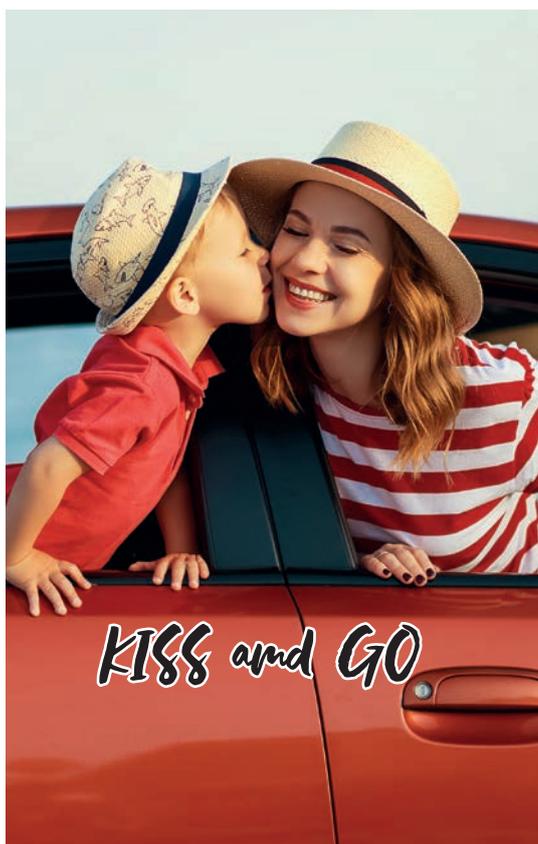
La voie "Kiss and go" ne doit jamais être utilisée pour aller chercher les enfants après l'école.

- Il est strictement interdit de s'arrêter ou de stationner sur les autres voies de circulation.
- Les utilisateurs du parking doivent respecter scrupuleusement le code de la route.
- Les enfants sont invités à suivre soit les trottoirs, soit les bandes de verdure, soit les passages pour piétons marqués.

Nous recommandons aux enfants de ne pas passer derrière les voitures et ceci pour des raisons de sécurité et afin d'éviter d'être touché par un véhicule désirant sortir de la place de stationnement.

Nous tenons à rappeler aux conducteurs de voiture qu'ils se trouvent dans les rues „An der Ruetsbech”, „Um Wues”, „Bäim Maartbësch”, „Hammhafferstrooss” et „Biirkelterstrooss” dans la zone de 30 km/h.

Respectez la vitesse prescrite dans l'intérêt de la sécurité des enfants!



GAUCHE, DROITE, GAUCHE ...

- Je marche toujours du côté sûr du trottoir, loin des voitures.
- Je traverse la rue au passage pour piétons en veillant aux feux de circulation : rouge je dois m'arrêter, vert je peux marcher mais je reste attentif. S'il n'y a pas de feux de circulation, je regarde à gauche, à droite et encore une fois à gauche avant de traverser la rue.
- S'il n'y a pas de passage pour piétons, j'attends au bord de la chaussée dans un endroit où je vois bien la chaussée et où les automobilistes m'aperçoivent également. Ensuite gauche, droite, gauche...



LES PARENTS DONNENT L'EXEMPLE !

- Expliquez à votre/vos enfant(s) les règles élémentaires de la circulation.
- Sensibilisez votre/vos enfant(s) aux dangers de la route.
- Parcourez plusieurs fois le chemin de l'école ensemble.
- Respectez vous-même les règles du Code de la route : ne stationnez pas sur les passages pour piétons ou sur le trottoir.
- Faites en sorte que votre enfant monte et descende toujours de la voiture du côté du trottoir.

JE SUIS VISIBLE !

Pour que les automobilistes m'aperçoivent plus facilement dans le noir, je porte :

- des vêtements clairs,
- des bandes réfléchissantes sur mes vêtements et sur mon cartable,
- un gilet de sécurité.

CEINTURE DE SÉCURITÉ ET SIÈGE POUR ENFANTS !

Même pour des trajets courts !

- En voiture, il faut toujours être attaché, soit avec la ceinture, soit dans le siège pour enfants.
- Un enfant âgé entre 3 et 17 ans accomplis dont la taille n'atteint pas 150 cm, doit prendre place dans un siège pour enfants ou un rehausseur qui correspond à sa taille et son poids.

Vigilance accrue lors de la rentrée des classes

Surtout les enfants plus jeunes ne se rendent pas encore compte des dangers de la route et sont moins visibles à cause de leur petite taille. S'y ajoute une certaine agitation lors de la rentrée scolaire qui peut leur faire oublier les règles élémentaires de la circulation. Une attention particulière est donc requise de la part de tous les usagers de la route :

- Soyez attentif et faites attention aux enfants.
- Adaptez votre vitesse aux abords des écoles.